

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2019
Affiché le 28 juin 2019

Les procès-verbaux des séances des 7 et 25 mars 2019 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°19-06-30

Rapporteur : Bernard LE DILAVREC

Objet : Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Décide,

- de prendre acte des décisions sous-énoncées,

Objet	Dates	Montant en euros
Acquisition d'une tondeuse autoportée pour les Espaces Verts	29 mars 2019	29 520 € TTC
TOTAL DEPENSES		29 520 €
Début d'incendie à la crêperie du Drakkar- Remboursement d'assurances selon rapport d'expertise	Sinistre du 10.01.2019	Recette de 4 709,28 €
TOTAL RECETTES		4 709,28 €

- de dire que les dépenses et recettes en résultant sont inscrites au budget 2019.

Délibération n°19-06-31

Rapporteur : Bernard LE DILAVREC

Objet : Direction générale des services - Désignation des représentants de la Commune de Gaillon au Conseil Communautaire de la Nouvelle Communauté d'Agglomération Seine-Eure issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine

ELECTION :

Après avoir proposé d'établir un accord local au groupe de l'opposition, M. le Maire n'a pas eu de réponse positive.

Il annonce donc que 2 listes vont être présentées.

La liste A composée de :

- LE DILAVREC Bernard

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2019
Affiché le 28 juin 2019

- HANTZ Odile
- LE FUR Yann
- MARIEN Marie-Claude
- SALELLES Colette

La liste B composée de :

- DE COSMI Antoine
- POSIER Marie-Claude

La liste A a obtenu 22 voix sur 28 votants.

La liste B a obtenu 6 voix sur 28 votants.

La répartition proportionnelle à la plus forte moyenne, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation a donné les résultats suivants :

- 4 sièges pour la liste A
- 1 siège pour la liste B

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

-de procéder à l'élection de ses cinq représentants :

- ✓ LE DILAVREC Bernard
- ✓ HANTZ Odile
- ✓ LE FUR Yann
- ✓ MARIEN Marie-Claude
- ✓ DE COSMI Antoine

- de préciser que les représentants de la commune sont élus parmi les onze conseillers communautaires sortants, siégeant au titre de la commune de Gaillon.

Délibération n°19-06-32

Rapporteur : Marie-Claude MARIEN

Objet : Finances communales - Décision modificative n°1 - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **d'approuver** la Décision Modificative n°1 jointe en annexe.

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2019

Affiché le 28 juin 2019

ANNEXE

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	Article 615221	23 000.00	Réparation bâtiment
Chapitre 011	Article 61521	20 000.00	Entretien terrain
Chapitre 011	Article 615231	10 000.00	Entretien voirie
Chapitre 65	Article 6535	- 192 000.00	Erreur imputation budget
Chapitre 65	Article 6553	192 000.00	Erreur imputation budget
Chapitre 023	Article 023	35 400.00	Virement à la section d'investissement
TOTAL DEPENSES		88 400.00	

Recettes

Chapitre 73	Article 73111	2 100.00	Taxes foncières et habitation
Chapitre 74	Article 74835	10 200.00	Allocations compensatrices TH
Chapitre 74	Article 74834	200.00	Allocations compensatrices TF
Chapitre 74	Article 7411	- 36 900.00	DGF
Chapitre 74	Article 7484	13 000.00	Dotations recensement
Chapitre 74	Article 74121	11 000.00	DSR
Chapitre 74	Article 74123	88 800.00	DSU
TOTAL RECETTES		88 400.00	

Investissement

Dépenses

Opération 1114 Système informatique	Article 2051	2 000.00	Antivirus + divers matériel
Opération 1113 Equipement écoles et restauration	Article 2184	700.00	Tables et chaises cuisine Orienne
Opération 1109 Equipement des services	Article 2188	3 200.00	Caméra piétons
Opération 1105 Equipement services techniques	Article 2182	45 800.00	Camion benne
Opération 1097 Travaux écoles	Article 21312	12 800.00	Compléments rénovation classe
Opération 1106 Réhabilitations propriétés communales	Article 21318	114 000.00	Remplacement menuiserie salle polyvalente Douaires
Opération 1110 Travaux de voirie	Article 2152	10 000.00	Résidence la Closeraie
Opération 1110 Travaux de voirie	Article 2152	10 000.00	Ruelle Babot
Opération 1110 Travaux de voirie	Article 2152	150 000.00	Voirie avenue Maréchal Leclerc
TOTAL DEPENSES		348 500.00	

Recettes

Chapitre 13	Article 1321	600.00	Subvention caméra piéton
Chapitre 13	Article 1321	13 500.00	Subvention ADAP
Chapitre 13	Article 1321	44 000.00	Subvention DSIL Douaires
Chapitre 16	Article 1641	210 000.00	Emprunt
Chapitre 024	Article 024	45 000.00	Cession Essalam + garage
Chapitre 021	Article 021	35 400.00	Virement de la section de fonctionnement
TOTAL RECETTES		348 500.00	

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2019
Affiché le 28 juin 2019

Délibération n°19-06-33

Rapporteur : Bernard LE DILAVREC

Objet : Direction Générale des Services - Composition du Comité D'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail - Modification

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **de fixer** les représentants de la collectivité au sein du Comité D'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la façon suivante :

Membres titulaires :

- Alain LEGRAS
- Michel POUCHIN
- Daniel LECLERC
- Jean-Marc RIVOAL
- Marie-Claude MARIEN

Membres suppléants :

- Pascal LAINE
- Bernard FONTAINE
- Antoine DE COSMI
- Yann LE FUR
- Odile HANTZ

Délibération n°19-06-34

Rapporteur : François UGUEN

Objet : Finances communales - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : tarifs 2020
Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 6 abstentions (Mmes PICARD, POSIER, MM. DE COSMI, LECLERC, ERRAGUED et MARECHAL),

Décide,

- **d'approuver** l'institution de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur le territoire de la Commune de Gaillon ;

- **d'exonérer**, en application de l'article L 2333-8 du C.G.C.T., totalement :

- Les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m² ;
- Les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage ;
- Les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux.

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2019

Affiché le 28 juin 2019

- **de rappeler** que les tarifs de la TLPE ont été fixés conformes aux montants maximaux de base, à savoir :

ENSEIGNES		
Superficie $\leq 12 \text{ m}^2$	Superficie > 12 m^2 et $\leq 50 \text{ m}^2$	Superficie > 50 m^2
16 € / m^2 / an	32 € / m^2 / an	64 € / m^2 / an

PUBLICITES ET PREENSEIGNES (non numeriques)		PUBLICITES ET PREENSEIGNES (numeriques)	
Superficie $\leq 50 \text{ m}^2$	Superficie > 50 m^2	Superficie $\leq 50 \text{ m}^2$	Superficie > 50 m^2
16 € / m^2 / an	32 € / m^2 / an	48 € / m^2 / an	96 € / m^2 / an

Délibération n°19-06-35

Rapporteur : Colette SALELLES

Objet : Direction générale des services - Convention constitutive de groupement de commandes relative à la passation des marchés ou accords-cadres liés au transport extrascolaire et autres services de transports collectifs avec chauffeur - Autorisation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **d'autoriser** la constitution d'un groupement de commandes relatif au transport extrascolaire et autres services de transports collectifs avec chauffeur,
- **d'autoriser** Madame la Présidente de la Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes, les avenants éventuels, à l'exception de ceux modifiant les besoins pour lesquels le groupement est institué, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n°19-06-36

Rapporteur : Colette SALELLES

Objet : Finances - Tarification - Année scolaire 2019/2020 - Restauration scolaire - Approbation

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2019
Affiché le 28 juin 2019

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **de maintenir** les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 présentés ainsi qu'il suit,

- **de préciser que** les prestations CAF sont ajoutées au revenu imposable depuis l'année scolaire 2018/2019 pour le calcul du quotient familial

Année scolaire 2018/2019		Année scolaire 2019/2020	
Quotients Familiaux	Tarifs	Quotients Familiaux	Tarifs
€	€	€	€
A < 505	2,40	A < 505	2,40
B 505 ,1 à 650	2,95	B 505 ,1 à 650	2,95
C 650,1 à 800	3,45	C 650,1 à 800	3,45
D 800,1 à 950	4,35	D 800,1 à 950	4,35
E 950,1 à 1266	4,65	E 950,1 à 1266	4,65
F > 1266,1	4,75	F > 1266,1	4,75
Personnel communal intervenants	4,75	Personnel communal intervenants	4,75
Adultes extérieurs	11,00	Adultes extérieurs	11,00
Enseignants *	5,70	Enseignants *	5,70
Elèves hors commune **	11,00	Elèves hors commune **	5,70
Sainte Barbe sur Gaillon et Vieux-Villez	3,90	Sainte-Barbe-sur-Gaillon et Vieux-Villez	3,90

* **Pour les enseignants**, il est à noter qu'à ce montant de 5,70 € sera déduite la participation de l'Education Nationale versée à la collectivité au titre des prestations interministérielles « restauration », revalorisée chaque année. Cette prestation est due pour tout enseignant ayant un indice majoré égal ou inférieur à 466 (à titre indicatif, cette aide pour 2016 s'élève à 1,21 € par repas).

** **Elèves hors commune** : pour les enfants des enseignants domiciliés hors commune, il est appliqué le système des quotients familiaux.

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2019
Affiché le 28 juin 2019

***** Elèves Ste Barbe S/Gaillon et Vieux-Villez :** la différence entre ce tarif et celui appliqué aux familles des communes extérieures (correspondant au prix de revient d'un repas pour la commune de Gaillon) sera prise en charge par la commune du Val d'Hazey.

De même, les enfants scolarisés en **ULIS et domiciliés hors commune** seront facturés selon leur quotient familial.

Délibération n°19-06-37

Rapporteur : Colette SALELLES

Objet : Finances - Tarification - Année scolaire 2019/2020 - Frais de scolarité - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- de maintenir les tarifs des frais de scolarité tels que présentés ci-dessous :

Prestations	Année scolaire 2018/2019	Année scolaire 2019/2020
	€	€
Maternelles	1017,00	1017,00
Elémentaires	459,00	459,00
Elémentaires (ULIS)	855,00	855,00

Délibération n°19-06-38

Rapporteur : Colette SALELLES

Objet : Finances - Tarification - Année scolaire 2019/2020 - Accueil périscolaire - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2019
Affiché le 28 juin 2019

Décide,

- **de maintenir** les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2019/2020 présentés ainsi qu'il suit :

Prestations	Année scolaire 2018/2019	Prestations	Année scolaire 2019/2020
	Ecoles maternelles et élémentaires		Ecoles maternelles et élémentaires
Forfait mensuel à compter du 5 ^{ème} jour de présence	25.50 €	Forfait mensuel à compter du 5 ^{ème} jour de présence	25.50 €
Forfait journalier jusqu'à 4 jours de présence	2.55 €	Forfait journalier jusqu'à 4 jours de présence	2.55 €

Délibération n°19-06-39

Rapporteur : Odile HANTZ

Objet : Culture - Tarification - Année scolaire 2019-2020 - L'Atelier – Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **de maintenir** les tarifs 2018/2019 de l'Atelier pour l'année scolaire 2019/2020 présentés ci-dessous :

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2019
Affiché le 28 juin 2019

PRESTATIONS	Année scolaire 2018/2019	Année scolaire 2019/2020
Droits d'inscription cotisation annuelle Gaillonnais	Enfants : 75€ Adultes /Seniors : 85€	Enfants : 75€ Adultes /Seniors : 85€
Droits d'inscription Cotisation annuelle Autres communes	160€	160€

Délibération n°19-06-40

Rapporteur : Odile HANTZ

Objet : Culture - Tarification - Séance pour photographies de mariage - Château

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **d'approuver** le tarif suivant qui correspond au droit à l'image pour une séance de photographies de mariage au Château :

Gaillonnais	Accès au Château de Gaillon Séance photos de mariage <i>En extérieur</i>	150€
	Accès au Château de Gaillon Séance photos de mariage <i>En extérieur et intérieur</i>	200€

Hors commune	Accès au Château de Gaillon Séance photos de mariage <i>En extérieur</i>	200€
	Accès au Château de Gaillon Séance photos de mariage <i>En extérieur et intérieur</i>	300€

- **de préciser** que ce tarif inclut l'entrée pour le photographe, les mariés et la famille.

Délibération n°19-06-41

Rapporteur : Marie-Claude MARIEN

Objet : Direction générale des services – Soutien aux commerces de proximité

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **d'affirmer** un besoin local de soutien aux commerces de proximité,
- **de solliciter** le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerces de proximité éligibles,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à en informer Monsieur le Président du Conseil départemental.

Délibération n°19-06-42

Rapporteur : Odile HANTZ

Objet : Finances - Demande de subvention exceptionnelle 2019 - Maison de l'Europe de l'Eure - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **d'autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à la Maison de l'Europe de l'Eure,
- **de dire** que la dépense en résultant est inscrite au budget 2019.

Délibération n°19-06-43

Rapporteur : Colette SALELLES

Objet : Finances - Demande de subvention exceptionnelle 2019 - Centre de Formation d'Apprentis en Bâtiment d'Evreux - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **d'autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 60€ au Centre de Formation d'Apprentis en Bâtiment d'Evreux,
- **de dire** que la dépense en résultant est inscrite au budget 2019.

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2019
Affiché le 28 juin 2019

Délibération n°19-06-44

Rapporteur : Odile HANTZ

Objet : Finances communales - Demande de subvention exceptionnelle 2019
Association pour la Renaissance du Château - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **d'autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'Association pour la Renaissance du Château,
- **de dire** que la dépense en résultant est inscrite au budget 2019.

Délibération n°19-06-45

Rapporteur : Brigitte VAN ELSLANDE

Objet : Culture - Horaires d'ouverture Médiathèque/Ludothèque Jules Verne – Période estivale - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **d'approuver** les nouveaux horaires d'ouverture de la médiathèque/ludothèque prévus en période estivale.

Médiathèque

Ludothèque

temps d'ouverture 17h30

temps d'ouverture 11h

Mardi	9h30-12h30	
Mercredi	9h30-12h30	14h-18h
Vendredi		14h-18h30
Samedi	9h30-12h30	

Mardi	9h30-12h	
Mercredi	9h30-12h	14h-17h30
Vendredi	15h30-18h	

Délibération n°19-06-46

Rapporteur : Bernard LE DILAVREC

Objet : Personnel - Transformation du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe en rédacteur principal de 1^{ère} classe

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **De transformer** de rédacteur principal de 2^{ème} classe en rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- **D'indiquer** que cette transformation sera effective à compter du 01/06/2019 ;
- **De dire** que la dépense en résultant est financée au moyen des crédits inscrits au Budget 2019 de la commune.

Délibération n°19-06-47

Rapporteur : Bernard LE DILAVREC

Objet : Personnel communal - Modification du tableau des effectifs - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **d'approuver** le tableau des effectifs modifié à compter du 01 Juin 2019,
- **de dire** que la modification intervient suite à la transformation des postes dans la précédente délibération.

Délibération n°19-06-48

Rapporteur : Louis MENDY

Objet : Direction Générale des Services - Appartement école Paul Doumer - Bail locatif

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **d'approuver** les termes du bail locatif,
- **de préciser** que ledit bail est conclu pour une période allant du 1^{er} juin 2019 au 31 juillet 2020,

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2019
Affiché le 28 juin 2019

- **de dire** que le loyer mensuel est de 250 euros (chauffage compris),
- **de dire** que la recette en résultant est financée au moyen des crédits inscrits au budget 2019.

Délibération n°19-06-49

Rapporteur : Colette SALELLES

Objet : Direction Générale des Services - Convention de mise à disposition de locaux avec l'association «Pétanque Gaillon-Aubevoye» - Renouvellement - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition de locaux à passer avec l'association « Pétanque Gaillon-Aubevoye »,

- **de préciser** que ladite convention est conclue pour une période allant du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2020,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les avenants s'y rapportant.

Délibération n°19-06-50

Rapporteur : Odile HANTZ

Objet : Direction Générale des Services - Convention de mise à disposition de locaux avec l'association « Images et sons 27 » - Avenant n°1 - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **d'approuver** les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux,

- **de préciser** que ledit avenant est conclue pour une période allant jusqu'au 30 juin 2021.

Délibération n°19-06-51

Rapporteur : Odile HANTZ

Objet : Direction Générale des Services - Convention de mise à disposition de locaux avec l'association « Les Tuyaux d'Antan » - Renouvellement - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition d'un local à passer avec l'association « Les Tuyaux d'Antan »,
- **de préciser** que ladite convention est conclue pour une période allant du 1^{er} juin 2019 jusqu'au 31 mai 2022,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les avenants s'y rapportant.

Délibération n°19-06-52

Rapporteur : Odile HANTZ

Objet : Direction Générale des Services - Révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage - Avis

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **d'émettre un avis favorable** aux dispositions du projet de Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage du département de l'Eure 2019-2025.

Délibération n°19-06-53

Rapporteur : Jean-Marc RIVOAL

Objet : Police Municipale – Convention de coordination de la Police Municipale de Gaillon et des forces de Sécurité de l'Etat- Renouvellement - Approbation

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- **D'approuver** les termes de la convention de coordination de la Police Municipale et des forces de Sécurité de l'Etat ;
- **De préciser** que la présente convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.